

Le Causse sous le Second Empire (1852-1858)

Le 8 Février 1853, fixation du salaire de l'instituteur à 600 frs annuels, plus un taux de rétribution payé par les parents: 1 fr mensuel pour la première division (ceux qui lisent), 1,50 fr pour la seconde (ceux qui lisent et écrivent) et 2 frs pour la troisième (ceux qui lisent, écrivent et comptent). Le loyer de la Maison d'école et du logement de l'instituteur se montent à 112 frs.

Le 27 Avril 1853, un «réboussié» caussenard, de surcroît garde-champêtre montrait un peu trop d'«indépendance» dans son travail! Malgré les remontrances venues d'en haut, il n'en faisait qu'à sa tête... Mais, «...suite à la lettre de Mr le Préfet concernant le salaire de 90 frs du garde-champêtre, le Conseil reconnaît que cette somme est bien insuffisante, mais que celui qui en remplit les fonctions ne fait pas du tout son devoir, et que malgré les nombreuses remontrances qui lui sont faites, il n'en continue pas moins à mettre une négligence extrême dans l'exercice de ses fonctions, de sorte que la Commune se trouve entièrement abandonnée et dévastée par les habitants des communes voisines. Voyant cet état de choses, Mr le Maire a sollicité à plusieurs reprises de Mr le Préfet la révocation du-dit garde-champêtre, qui a été néanmoins maintenu...».

Le 22 Mai 1853, imposition de 5 centimes additionnels, et de 3 journées de prestations en nature pour l'entretien des deux chemins de Grande Communication de la Commune (en tout, 1126 frs).

Le 5 Juin 1853, nouvel acte de vente amiable collectif pour le chemin n°1:

- 12 ares des bois du moulin de Bertrand à Louis Dusfour (95 frs),
- 9 ares des bois du moulin de Bertrand à Jean Coulet, de Conquettes (78 frs).

Le 4 Octobre 1853, l'affermage à Pierre Vialla du petit communal pour 75 frs/an arrive à son terme, et doit être renouvelé.

Le 6 Novembre 1853, détermination du tarif des travaux d'entretien des chemins (ramassage des cailloux, cassage des cailloux en gravier, chargement sur charrette, transport en fonction de la distance, animaux et matériels utilisés,...) entre la rampe d'Embougette et le village, ainsi que la rampe du moulin de Bertrand: «... il y a avantage pour la Commune et les prestataires d'user de la facilité offerte par la Loi autorisant à convertir en tâches les prestations votées en argent...».

Le même jour, le taux de rétribution scolaire, jusqu'alors variable en fonction du niveau, est fixé sur une base unique de 1,75 fr. par enfant. Il est enfin voté «... un secours de 100 frs pour secourir les indigents de la Commune pendant la mauvaise saison afin de les mettre à l'abri des plus stricts besoins...».

Le 14 Mai 1854, Jean-Baptiste Plagnol et François Bertrand sont chargés de

vérifier l'inventaire des Archives de la Mairie.

Le 11 Novembre 1854, délibération pour établir sur la Commune, une Société de Secours Mutuel («... institution qui peut rendre des biens immenses à la population qu'elle secourt dans ses maladies et infirmités, pour le bien de la société en prévenant la misère et en moralisant les esprits par le rapprochement des personnes, pour une très petite dépense...»). Et comme l'année précédente, les impositions pourront être converties en tâches d'entretien des chemins.

Le même jour, mise en demeure de la Commune par le Préfet, afin de régler à Mr Jaujou, agent voyer (architecte) cantonal la somme de 76 frs pour un projet de construction de la Maison d'école. Ce à quoi le Conseil Municipal, «... qui avait prescrit à Mr Jaujou la rédaction d'un projet ne dépassant pas 3000 frs, se vit présenter un projet de 5577 frs: ses ressources ne lui permettant pas de donner suite à un tel projet, la Mairie se vit contraint de l'abandonner sans donner suite. La cause de ce renoncement, la Mairie la voit dans l'offre démesurée de Mr Jaujou, qui est donc responsable à ses yeux de cet état de fait, et demande qu'il assume les frais de son projet ne répondant pas aux souhaits du Conseil!...».

Le même jour, requête des pères de famille qui trouvent que «...21 frs de rétribution annuelle est une somme trop élevée, qui empêche beaucoup d'enfants de fréquenter l'école. Ils demandent que cette somme soit abaissée à 18 frs, et qu'elle soit mensualisée afin de ne pas pénaliser les parents dont les enfants ne fréquentent l'école que les mois d'hiver!...Ces méthodes engageraient bien des pères de famille à tenir leurs enfants à l'école toute l'année, et pas seulement ceux qui ne leur sont d'aucun secours dans les travaux agricoles...». Suite à ces demandes, le Conseil, «...justifiant l'intérêt de la Commune pour que la rétribution scolaire fournisse un supplément de traitement à l'instituteur de 400 frs, arrête une rétribution de 2 frs par mois ou de 12 frs annuels payables trimestriellement, et non remboursables, même si l'enfant ne fréquente pas l'école (sauf décès, maladie ou déménagement)...».

Le 6 Mai 1855, installation officielle de Marguerite Violla, une caussenarde, non plus comme institutrice «libre» (elle enseignait dans le village depuis 1848) mais comme institutrice officielle assurant la Direction de l'École publique des filles du Causse de la Selle.

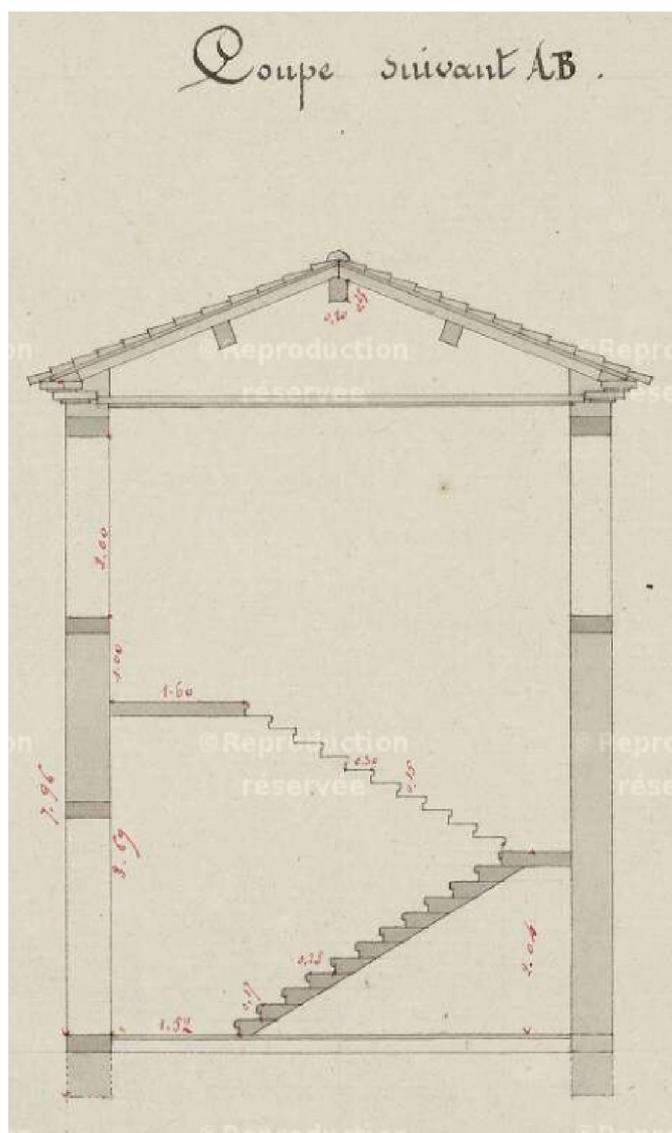
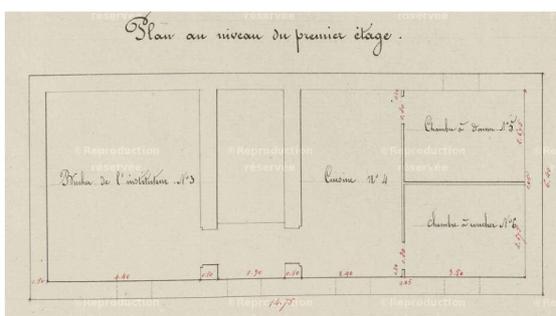
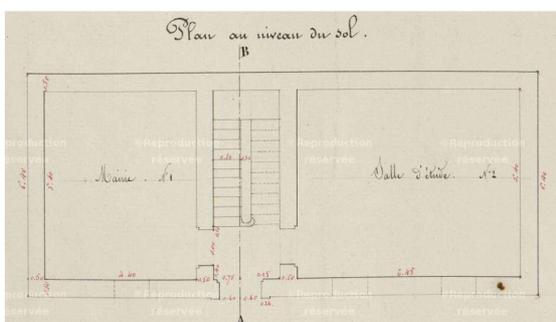
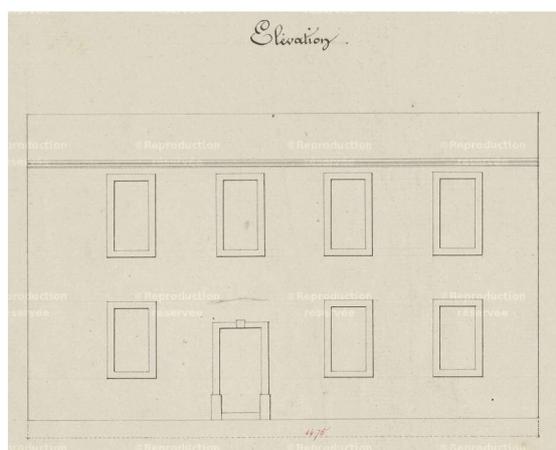
Le même jour, demande de classement de 3 chemins vicinaux, suite à la requête de plusieurs habitants des hameaux de Brunet, Gervais et Vialaret:

- celui du Causse à Gervais et Pégairolles de Buèges;
- celui du Causse à Brunet et St André de Buèges;
- celui partant du remblai après la métairie de La Grange au Vialaret.

Dans leur demande, «...les habitants de ces métairies s'engagent à fournir les frais d'amélioration de ces chemins, qui sont d'une grande utilité en facilitant l'exploitation de grandes étendues de bois...».

Le 13 Mai 1855, le Conseil «... juge exagérée l'estimation des parcelles qui seront occupées par le chemin n°1 à construire, et que la largeur actuelle du chemin dans les Claparèdes est suffisante, sans abattre de maisons...».

Le même jour, la Commune étant démunie de fonds propres, décide d'une imposition exceptionnelle de 2550 frs, répartie sur 3 ans, «... considérant qu'il est très urgent de faire construire une Ecole et une Mairie...», et adopte les plans de Mr Jaujou, pour une somme de 3850 frs.



Le 17 Juin 1855, installation d'un nouveau Maire, Mr Joseph Clauzel, assisté de son adjoint, Pierre Vialla, qui prêtent serment: « Je jure obéissance à la Constitution et fidélité à l'Empereur Napoléon III ».

Le 7 Août 1855, cession à la Commune de 2 pièces du presbytère, après délibération du Conseil de Fabrique de la paroisse «...comme étant superflues pour le logement du desservant, et pouvant servir avec d'autre constructions qui s'y rajouteraient, de Maison d'école et de Mairie... Ces 2 pièces situées au nord du presbytère peuvent être extraites sans aucune gêne du logement de Mr le Curé, car n'ayant aucune communication avec le reste du presbytère qui est très suffisant pour loger convenablement le desservant... Elles ont d'ailleurs servi depuis des temps immémoriaux de logement à l'instituteur... La Commune étant grevée de dettes, la construction à cet endroit de la Maison d'école et de la Mairie nécessitera une bien

moins grande dépense, qui pourra être reportée sur l'achat des terrains nécessaires pour continuer le chemin n° 4...».

La Mairie se situe donc alors dans les gîtes actuels du presbytère!

Le même jour, instauration de la taxe sur les chiens: 1 fr le chien de garde ou de berger, 5 frs le chien de chasse et 6 frs le chien de luxe (?).

Le 25 Novembre 1855, la Mairie demande au Préfet de revoir à la baisse le prix d'achat d'un terrain (cadastré F 195) sis dans la combe de Merle, «... à l'extrémité de l'entreprise Nougarede...» pour le chemin n° 4, estimé à 4 frs /l'are! Le même jour, réclamation auprès du Préfet d'une subvention de 100 frs pour le Bureau de Bienfaisance, «... prélevé sur le crédit de 10 millions ouvert par Sa Majesté l'Empereur afin de donner du travail à la classe ouvrière indigente pendant la mauvaise saison, pour pallier à la cherté des vivres...».

Le 3 Février 1856, requête de Joseph Coulet, propriétaire du mas de Moustachou, qui «...déclare abandonner gratuitement à la Commune (indemnité initialement prévue, plus de 1000 frs) les parcelles de terrain nécessaires à l'établissement du chemin n° 4 (ancienne route impériale de Clermont l'Hérault à Ganges), à condition que le dit-chemin passe entre le lac de Moustachou et sa maison, qu'il s'approprie le vieux chemin existant dans toute la traversée de sa propriété, et qu'il puisse récupérer le bois des arbres abattus pour le passage du chemin...». Le Conseil trouve « ... un grand bénéfice à cette offre qui ne déplace le chemin que de 18 m., mais décharge la Commune d'une forte dépense...». Cette nouvelle route, traversant le village se révèle très importante pour sa structuration: les Claparèdes et le Causse, jusque là disjoints se retrouvent soudés par les maisons nouvellement construites de part et d'autre de cette route et autour du lac: ce sera le «Causse neuf», et le «Plan du Lac».

Le 24 Avril 1856, le Conseil donne un avis favorable à la création à Ganges d'un marché aux cocons tous les mercredis et samedis, qui, «sans être nuisible à aucune localité, est appelé à produire de grands avantages à la ville et à tous les environs en facilitant la transaction et la vente des cocons au moment de la récolte...».

Le 4 Mai 1856, lettre du Préfet qui réclame à la Commune «...une somme annuelle de 60 frs, pour concourir à l'entretien de Jacques Violla, résidant à l'Institut des Jeunes Aveugles de Montpellier, et dont les parents sont dans la plus grande détresse...».

Le 22 Mai 1856, un accord est trouvé avec Pierre Causse (dit «Lebert») et son épouse Madeleine Robert, habitants du Vialaret, pour l'achat d'une maison (cadastrée G 310 sur le chemin du Causse à l'église, avec terrain et mûriers) qui pourrait servir de Maison d'école et de Mairie (3200 frs d'achat + 710 frs de rénovation). En effet, l'installation dans les locaux du presbytère ne donnent pas satisfaction, «...la salle d'étude actuelle ne pouvant recevoir que 30 élèves alors qu'il y a plus de 40 enfants durant l'hiver, il est donc très urgent de procurer le plus promptement possible une Maison d'Ecole convenable... Quant à la Mairie, elle n'est pas dans un meilleur état, occupant les pièces que la Fabrique a été d'avis de distraire du Presbytère pour les céder à la Commune, et que le Conseil a accepté par sa délibération du 7 Août 1855,

afin d'en faire avec d'autres agrandissements la Maison d'Ecole et la Mairie. La pièce destinée aux archives est tellement humide et dégradée qu'elles y sont dans un état de déperissement complet... Ces deux pièces attenantes au presbytère pourront plus tard être autrement utilisées...». Cet accord est plébiscité à 14 voix contre 1, avec mise en place d'une imposition extraordinaire de 2550 frs réalisable en trois années (1857 à 1859). Cette Mairie/Ecole de 1856, c'est la maternelle du début du XXI^e siècle!!!

Le 22 Mai 1856, le Conseil propose que les journées de prestations en nature des imposables de Brunet et Gervais soient effectuées sur les chemins de ces hameaux par les habitants eux-mêmes! Et toutes les prestations sont détaillées: 0,75 fr la journée d'un homme; entre 0,60 fr et 1,40 fr la journée d'un cheval selon la distance parcourue; pour un bœuf ou une vache les 2/3 de la somme accordée pour un cheval; 1 fr pour une charrette et 2,30 frs pour une voiture à 4 roues,...

Le 29 Juin 1856, mise en adjudication du balayage des rues, et réclamation de Jean-Louis Gaucerand «... qui n'adhère pas à la taxation de 5 frs qui lui était demandée pour l'entretien proportionnel aux dégradations occasionnées par les exploitants et industriels au chemin qui mène au moulin de Bertrand...». Un expert choisi par le meunier recommande que cette taxation soit supprimée, «... vu que cet industriel pratique peu le dit-chemin...». Accord du Conseil!

Le 18 Décembre 1856, les travaux n'ayant pas démarré à la nouvelle Maison d'école, faute d'artisans intéressés, et considérant qu'il y a urgence à les réaliser, le Conseil demande à la Préfecture que ces travaux puissent être effectués en régie communale.

Le 8 Mars 1857, vote pour un service médical gratuit assurant des soins indispensables aux indigents. Somme proposée, 16,89 frs à raison de 3 centimes / habitant (et donc 563 habitants!).

Le 17 Mai 1857, «... la Commune ayant formé le projet d'élever un bâtiment pour y établir la Maison d'école et la Mairie, Mr Jaujou, architecte, fut chargé de ce projet. Projet abandonné suite à l'acquisition de la maison de Pierre Causse, il convient néanmoins que Mr Jaujou soit payé de ses honoraires: 57 frs (soit 1,50% du coût estimé des travaux)...».

Le même jour, paiement de 376 frs correspondant aux frais notariaux (M^o Salze, à Saint Martin de Londres) lors de l'acquisition de la maison de Pierre Causse, et 160 frs d'intérêts «...qui lui sont légitimement dûs...» au-même Pierre Causse.

Le même jour, approbation du nouveau tracé «... préférable à l'ancien pour les pentes et les alignements, plus direct, et aucune réclamation n'ayant été faite...» du chemin entre l'entrée de la Combe du Cor et l'entreprise Muratel (?), sur des terrains fournis gratuitement par Joseph Coulet (le 3 Février 1856).

Le 16 Août 1857, approbation des promesses de vente de 13 parcelles pour l'élargissement du chemin de moyenne communication n°22 (de Pégairolles de Buèges à Saint Mathieu de Trévières), entre le village à partir du terrain cadastré C 656 (de Mr Clauzel) et le fleuve Hérault. Montant des achats, 1198 frs. Par contre 26 autres parcelles (estimation 2791 frs) seront expropriées!

Le 13 Septembre 1857, «... les institutrices étant privées des ressources sur lesquelles elles devraient compter...», décision est prise «...avec l'approbation du Ministre des Finances et du Ministre de l'Intérieur...» de convertir la rétribution scolaire de l'école des filles au même mode d'abonnement que pour les garçons (12 frs pour l'année ou 1,50 fr par mois... hors enfants de familles indigentes, accueillis gratuitement) et de le transformer en traitement (en plus des 350 frs annuels fixes) pour Mlle Marguerite Vialla, institutrice communale, «... dont la position sera assurée. La Commune, par ce moyen, aura une école permanente où l'éducation des filles ne courra aucun risque d'être interrompu...». Avec le précédent taux (2 fr/mois), «...plusieurs pères de famille ont retiré leurs filles de l'école, trouvant l'abonnement trop élevé...».

Le 21 Janvier 1858, acquisition pour 300 frs de la propriété des demoiselles Roussel, des Claparèdes (sans toucher à la maison d'habitation), pour le chemin n°22.

Le même jour, nouveaux achats à l'amiable pour le chemin n°4, entre l'entrée de la Combe du Cor, et l'entreprise Muratel (au Causse de la Selle):

- 6 ares à Henri Albe pour 60 frs,
- 1 are à Pierre Dusfour (dit «Mouret») pour 14 frs,
- 1 are à Jacques Vareilhes pour 12 frs,
- 60 centiares à Louis Clauzel pour 6 frs,
- 11 ares à Joseph Clauzel (époux Roussel) pour 29 frs,
- 4 ares à Vialla Roch (dit «Carrier») pour 95 frs,
- 33 ares à Alexis Poujol pour 150 frs,
- 80 centiares à Jacques Sérane pour 12 frs,
- 20 centiares à Louis Vialla (dit «Gaillard») pour 3 frs,
- 3 ares à Jacques Causse (époux Dusfour) pour 20 frs, et
- 50 centiares à Antoine Dusfour (de Vareilhes) pour 8 frs.

Par contre, refus de la proposition faite par Jean-Baptiste Dusfour (150 frs pour 4 ares), ainsi que celle faite par Joseph Clauzel (1100 fr pour une maison, le porche et 2 petits terrains à la sortie de village).

Le 23 Janvier 1858, suite à l'attentat du 14 janvier dirigé contre l'Empereur Napoléon III (attentat d'Orsini), devant l'opéra de la rue Le Pelletier à Paris, réaction du Conseil Municipal, avec une « Adresse à Sa Majesté l'Empereur »:

Adresse à sa Majesté l'Empereur à l'occasion de
l'attentat du 14 janvier 1858.
Avec l'honneur et l'indignation pour le plus lâche des attentats
Le Conseil Municipal de Cousse-de-la-Selle, (Hérault)

Vient présenter aux pieds de votre Majesté Impériale ses respectueuses félicitations sur la protection miraculeuse dont la Divine Providence a sauvé votre auguste personne et celle de votre Noble Compagne des mains des odieux assassins.
Sire, en remerciant Dieu d'une protection si visible, Le Conseil Municipal fait, au nom de la Commune, de vœux pour la conservation de l'Empereur de l'Impératrice et du Prince Impérial. Au Cousse-de-la-Selle le 23 Janvier 1858.
Eugène Bourduty Plagniol Jiala Bongetti
Maurice Viala

Le 7 Février 1858, le Conseil augmente le tarif scolaire (15 frs pour l'année ou 2 frs/mois), et rejette une demande du Conseil de Fabrique paroissial (ensemble de décideurs assurant la responsabilité de la collecte et de la gestion des fonds nécessaires à l'entretien des édifices paroissiaux) dans le but de financer des réparations au presbytère (devis de 312 frs par le maçon Félix Albe).

Le 11 Juillet 1858, après l'arrêté préfectoral du 20 Juin interdisant la mendicité, le Conseil réclame au Préfet des fonds destinés à l'entretien des pauvres de la Commune.

Le même jour, demande de subventions auprès des «industriels» qui dégradent le chemin n° 22 desservant le moulin de Bertrand (demande refusée par la Préfecture le 1^{er} Mai 1858).

En Décembre 1858, vent de fronde au Conseil Municipal: il faudra 3 convocations pour approuver la liste des enfants admis gratuitement au sein de l'école publique, les deux premières réunions n'ayant pas atteint le quorum (4 présents/13 membres le 5 Décembre, puis 6/13 le 12 Décembre! Et enfin 9/13 le 19 Décembre.). 2 convocations seront également nécessaires pour adopter la nouvelle rétribution scolaire...